



## Résumé du plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-des- Monts

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts procède actuellement à la révision de ses règlements d'urbanisme. Une consultation publique se tiendra à ce sujet le 26 novembre 2012 à 19 h au bureau municipal, 15, rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

Le présent document constitue le résumé du plan d'urbanisme qui a été adopté, à l'étape de projet, le 5 novembre 2012.

Le document complet est disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la municipalité :

[www.notredamedesmonts.com](http://www.notredamedesmonts.com)

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès de la municipalité : 418-439-3452

### 1. Le contexte de planification

Le plan d'urbanisme est un outil de planification du territoire que les municipalités doivent adopter en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le plan d'urbanisme intègre les orientations d'aménagement et les affectations du territoire, basé sur une vision d'ensemble, qui se traduit sur un horizon de planification de 5 à 10 ans.

L'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts est en vigueur depuis 1989. Il est donc devenu plus qu'opportun, après au-delà de 20 ans, de revoir la planification du territoire aux fins de l'arrimer avec les enjeux actuels d'aménagement et de développement de la municipalité.

Par ailleurs, le 10 janvier 2012, le nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est est entré en vigueur. Cette nouvelle planification régionale entraîne, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'obligation d'effectuer une révision des outils de planification et de contrôle en matière d'urbanisme pour toutes les municipalités faisant partie de la MRC.

### 2. Le portrait du territoire

Le portrait du territoire vise à mettre en relief ses différentes composantes, tant au niveau de la population, de la gestion de l'urbanisation, des activités commerciales et économiques, des infrastructures et équipements destinés à l'usage de la vie communautaire présents sur le territoire, du patrimoine et de l'histoire qu'offre Notre-Dame-des-Monts, ainsi que des activités agricoles.

Dans le cadre du présent plan d'urbanisme, des secteurs à fort potentiel patrimonial, écologique et esthétique ont été définis comme étant des sites d'intérêt, soit :

1. L'ensemble institutionnel religieux
2. La ferme à Rosanna
3. Les croix de chemin
4. Les bâtiments agricoles d'intérêt
5. Le territoire d'intérêt écologique de la rivière du Gouffre
6. Le site d'observation régional de La Noyée
7. La vieille fromagerie

### 3. Les choix d'aménagement

En regard du portrait du territoire, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a procédé à l'identification des principaux enjeux

d'aménagement du territoire (chapitre 9 : Constat), lesquels ont permis de cibler les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Les grandes orientations correspondent aux lignes directrices de l'aménagement du territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et découlent des enjeux identifiés. Ces lignes directrices encadreront l'aménagement, le développement et la mise en valeur du territoire, et ce, sur un horizon de planification de 5 à 10 ans. Elles sont accompagnées de moyens de mise en œuvre.

Au total, six (6) grandes orientations d'aménagement du territoire ont été déterminées, à savoir :

1. Assurer un développement planifié afin de préserver la qualité de vie, de minimiser les problèmes de cohabitation et de rentabiliser les infrastructures publiques existantes
2. Favoriser l'arrivée de nouvelles familles
3. Assurer l'intégrité de la qualité environnementale
4. En zone agricole, favoriser la revitalisation des rangs
5. Préserver les sites d'intérêt et le paysage
6. Favoriser le développement du récréotourisme

#### 4. Les grandes affectations du territoire et la densité d'occupation au sol

Les grandes affectations du territoire représentent les vocations souhaitées pour chacune des parties du territoire de Notre-Dame-des-Monts. Afin de les rendre opérationnelles, le *Règlement de zonage* prévoit des zones dans lesquelles les usages autorisés doivent correspondre aux paramètres inscrits au présent plan d'urbanisme. Six (6) affectations ont été déterminées ainsi que les densités d'occupation qu'elles doivent accueillir, à savoir :

Appellation	Définition	Densité d'occupation
Agricole	Espace dédié à l'agriculture ou à la foresterie. Il correspond à la zone agricole définie au niveau provincial.	Très faible
Ilot de consolidation	Entité territoriale ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles en zone agricole et à l'intérieur de laquelle subsiste certains lots vacants.	Faible
Agroforestière	Espace dédié principalement à la forêt et à l'habitation de très faible densité sur rues existantes et conformes.	Très faible
Habitation	Espace dédié à l'habitation en milieu desservi par aqueduc et égout.	Faible
Industrielle	Espace où l'usage industriel domine.	Très faible
Urbaine	Espace où on retrouve une mixité d'usages.	Moyenne

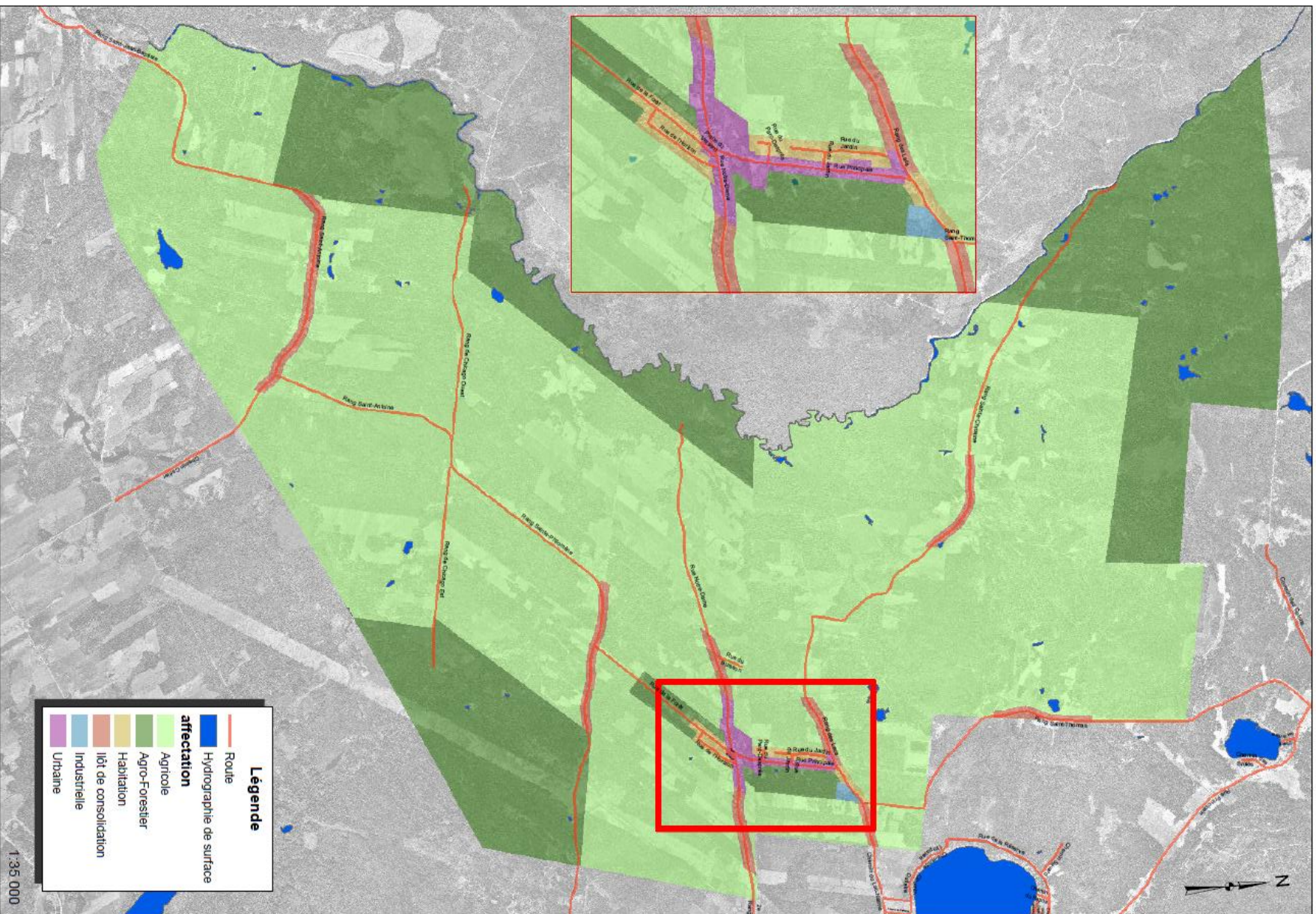
Les différentes affectations sont illustrées à la carte de la page suivante.



La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le 26 novembre 2012 à 19 h au bureau municipal, 15, rue Principale, Notre-Dame-des-Monts



Carte 6 : Affectations du territoire



## AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de Notre-Dame-des-Monts tenue le 5 novembre 2012, les projets de règlements suivants ont été adoptés :

- Projet de règlement décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts no 228-34;
- Projet de règlement de zonage no 228-35;
- Projet de règlement de lotissement no 228-36;
- Projet de construction no 228-37
- Projet de règlement sur les permis et certificats no 228-38.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation se tiendra le 26 novembre 2012 à 19h00, à la salle du conseil, 15, rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

L'objet de l'assemblée est d'informer et de consulter la population. Les projets de règlement visent à réviser l'ensemble de la réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une copie des projets de règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site Internet : [www.notredamedesmonts.com](http://www.notredamedesmonts.com).

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 7<sup>ème</sup> jour du mois de novembre deux mille douze.

Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière

---

Municipalité de Notre Dame-des-Monts 15, rue Principale, Notre-Dame-des-Monts Téléphone : 418.489.2011 et 418.439.3452 Télécopieur : 418.489.2014

Heures d'ouverture

Lundi : 8:00 à 16:30

Mardi : 8:00 à 16:30

Mercredi : 8:00 à 16:30

Jeudi : 8:00 à 16:30

Vendredi : 8:00 à 16:00

Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé

